

Préserver le mystère des rapports amoureux

Pour la romancière et essayiste américaine
Lauren Elkin, le mouvement #metoo a bien
renforcé le puritanisme dans son pays d'origine

Par LAUREN ELKIN

Si le mouvement #metoo n'a pas pris en France comme il a pris aux États-Unis ou ailleurs, c'est probablement à cause des relents de pudibonderie toute américaine dont il était imprégné. Pudibonderie contre laquelle précisément Catherine Deneuve et une centaine d'autres signataires se sont levées dans leur tribune au *Monde* daté du 10 janvier. La journaliste Anne-Elisabeth Moutet a déclaré à la BBC qu'elle l'avait signée parce qu'elle craignait que le mouvement #metoo ne «*détruit tout ce qu'il y a d'ambiguïté et de charme dans les rapports entre hommes et femmes*». Il est clair que ces cent signataires réagissaient à la vague de «*puritanisme*» venue des États-Unis qui déferle sur la France à travers une nouvelle génération de féministes dites «*intersectionnelles*» – écrivaines, journalistes, universitaires et militantes – qui se penchent sur la question

**IL EST UN DOMAINE
SUR LEQUEL ON NE PEUT
PAS, ET L'ON
NE DEVRAIT PAS
LÉGIFÉRER : CE SONT
LES RELATIONS PRIVÉES
ENTRE LES HOMMES
ET LES FEMMES**

des limites, du consentement et du respect au lieu de verser dans le fantasme de la «*séduction française*».

Quand j'ai lu la tribune de Deneuve, j'ai été surprise de constater avec quelle facilité elle reconduisait ce cliché de la «*francité*». Nul doute que ce cliché a joué dans la décision que j'ai prise en 2004 de quitter New York pour m'installer à Paris, amoureuse de l'idée que je me faisais des Français dans leur rapport à l'amour et au sexe – loin des mœurs sexuelles et sociales en vigueur dans le monde anglo-américain. A l'époque, nous tenions tous des blogs et j'avais appelé le mien «*Maîtresse*», non pas en référence à mon activité de professeure (j'enseignais à des étudiants d'université, pas à des enfants), mais plutôt en hommage au béguin innocent que j'avais eu alors pour un homme marié. Sans être une adepte des pratiques sadomasochistes, je voulais également faire un clin d'œil au film de Barbet Schroeder, *Maîtresse* (1975), qui met en scène une dominatrice professionnelle.

Je voulais que ce nom de «*Maîtresse*» me situe politiquement, pour indiquer que j'étais contre certaines attitudes que j'avais laissées derrière moi en quittant les États-Unis (où l'autre femme complétant le triangle amoureux est toujours la mé-

chante), contre la censure qui avait notamment frappé le film de Schroeder, classé X aux États-Unis et en Grande-Bretagne, empêchant ainsi sa large diffusion en salle. (Tous ceux qui ont afflué alors sur mon site ont quand même dû être déçus.)

L'atmosphère libertine que j'ai trouvée à mon arrivée en France a été pour le moins décevante. Certes, les gens avaient des aventures, regardaient ailleurs, certains allaient à des orgies ou fréquentaient des clubs échangistes, mais ils donnaient l'impression de surjouer tristement la liberté sexuelle plus que de l'incarner vraiment. Ce que les Français désiraient, c'était exactement ce que les Américains désiraient : l'amour, la sécurité, la confiance, le soutien. Quant aux polygames que je rencontrais, leur monde paraissait compter autant de codes et de règles, sinon plus, que celui des monogames américains.

Et pourtant, il semble que perdue une différence fondamentale dans les rapports hommes-femmes. Il est difficile d'en identifier précisément la raison, mais cela pourrait être lié à une certaine conception de l'espace privé et de la responsabilité individuelle que l'on rencontre rarement outre-Atlantique. Je n'ai pas encore fait le tour de la question, mais cela me fascine. Le fait même que continue d'exister ici ce mythe du «*libertinage*» suggère à mon sens un désir ou une volonté de vivre des relations plus libres – qui fait de la France le lieu tout désigné pour expérimenter des rapports sexuels plus égalitaires.

UNE DEMANDE D'ÉGALITÉ

Politiquement, le mouvement #metoo a été et continuera d'être lié à une demande d'égalité que le libertinage obscurcit ou rend impossible : égalité salariale, protection contre le harcèlement, respect professionnel et promotion. La bataille est loin d'être gagnée en France, et il faut encore lutter contre les mécanismes et les structures qui sont responsables de la persistance des inégalités.

Il est un domaine sur lequel on ne peut pas, et on ne devrait pas, légiférer : ce sont les relations privées entre les hommes et les femmes. Comme l'a écrit la professeure de littérature et romancière britannique Jacqueline Rose dans la *London Review of Books* (22 février) : «*Il est important de tenir compte des aléas de la sexualité humaine (ce qui, à mes yeux, est précisément ce qui la rend toujours potentiellement émancipatrice), d'admettre qu'elle puisse être obstinée quand elle est réfrénée*», tout en insistant sur le fait que «*le harcèlement sexuel est inacceptable et qu'il doit prendre fin*». «*Tenir ensemble ces deux idées apparemment contradictoires, avancer sur plusieurs fronts en même temps : voilà pour moi le plus grand défi ouvert par la crise actuelle.*»

Tandis que j'essayais de concilier tout cela avec les impressions changeantes que m'inspiraient les conceptions fran-

çaises de l'amour et du sexe, je décidai de reversionner *Maîtresse*, que j'avais trouvé si inspirant pendant toutes ces années. En le revoyant, le film ne me semblait plus être une simple mise en scène, quelque peu théâtrale, des pratiques BDSM des années 1970, mais un réel effort pour comprendre ce que signifie le pouvoir dans une relation amoureuse (hétérosexuelle). Ariane (Bulle Ogier) est une dominatrice professionnelle au «*donjon*» florissant ; Olivier (Gérard Depardieu), le voyou amoureux d'elle. (Je n'ai jamais compris comment elle pouvait l'aimer en retour, mais ce sont, j'imagine, les mystères de l'amour...) Le film raconte la lutte que chacun d'eux a menée pour dominer l'autre, contre les désirs on ne peut plus particuliers de la clientèle d'Ariane. «*Faire l'amour*» y apparaît comme un acte d'autoeffacement masochiste, au même titre que le fait d'être attaché à un mur et fouetté ou même d'avoir son pénis cloué sur une planche (scène qui aurait apparemment valu au film d'être classé X, scène coupée dans la version originale, mais restaurée dans celle, intégrale, qui est aujourd'hui disponible).

Ce film, comme l'écrit la critique Patricia MacCormack, est une invitation à nous confronter à nos élans sadomasochistes et à les célébrer, pour que, en les observant, on évite qu'ils glissent vers une violence «*banale, quotidienne*», ce

qui est bien plus inquiétant que la «*violence recherchée*». Dans le cadre de jeux BDSM, tout ce qui a lieu a été convenu à l'avance. Mais, dans la vie réelle, les choses sont loin d'être aussi claires : elles doivent être négociées, petit à petit, plutôt qu'interdites a priori. Ce à quoi doit à présent s'atteler cet autre versant du mouvement #metoo – peut-être faudrait-il lui donner un autre nom –, c'est à préserver tout le charme et le mystère qui caractérisent les relations sexuelles tout en veillant à ce que le pouvoir entre les sexes soit plus souvent également réparti.

Nous devons réfléchir à ce que l'ambiguïté signifie réellement et à la façon dont elle peut s'intégrer à un contexte égalitaire, où est préservée l'idée de limite, de respect et de consentement.

L'autodétermination des femmes passe par le langage et l'expression de notre désir. Ce faisant, il faudra accepter que cela ne soit pas toujours lisible, de nos partnaires, voire de nous-même, et il faudra que nous admettions que nous ne savons pas toujours ce que nous exprimons. Anne-Elisabeth Moutet a eu tort de s'inquiéter : l'ambiguïté est partout quand il s'agit des relations entre les hommes et les femmes. Parfois c'est bien tout le problème et, parfois, c'est la seule solution. ■

Traduit de l'anglais par
Pauline Colonna d'Istria



Lauren Elkin, née en 1978,
est une essayiste et romancière

américaine. Elle est notamment l'auteure de « *Flâneuse: Women Walk the City in Paris, New York, Tokyo, Venice, and London* » (Chatto & Windus, 2016, non traduit) et de « *Une Année à Venise* » (Héloïse d'Ormesson, 2012). Elle collabore avec « *The Paris Review* », « *The New York Times Book Review* », « *The Guardian* », « *The Times Literary Supplement* »

Patrimoine : inégalités dans le couple

Le patrimoine des femmes est inférieur de 13 % à celui des hommes. En cause, expliquent deux chercheurs sur l'économie de la famille, l'évolution des modes de vie du couple et la baisse de la redistribution de l'épargne

Par **NICOLAS FRÉMEAUX** et **MARION LETURCQ**

Une dimension des inégalités entre les femmes et les hommes demeure encore peu connue et peu documentée : celle qui touche au patrimoine. En 2010, en France, celui d'une femme est environ 13 % moindre que celui d'un homme. Cet écart a eu tendance à se renforcer, puisqu'il était de l'ordre de 8,4 % en 1998. La valeur moyenne des patrimoines a augmenté pour une grande partie de la population, mais moins rapidement pour les femmes. Cela peut a priori paraître paradoxal, vu que les inégalités ont tendance à diminuer : il y a autant, si ce n'est plus, de femmes diplômées de l'enseignement supérieur, leur taux de participation au marché du travail est proche de celui des hommes, voire égal, et les écarts de salaire, même s'ils demeurent importants, ont eu tendance à se réduire au cours des dernières décennies. Alors pourquoi le patrimoine fait-il exception ?

Outre l'étude des données précises de l'Insee sur le patrimoine des ménages, il est nécessaire de comprendre comment chaque bien a été acquis pour identifier la source de cet écart. Cela en vient, dans une certaine mesure, à raconter une histoire de vie de chaque personne. Cela en fait un objet complexe à étudier.

Il n'y a que deux façons d'acquérir du patrimoine : par l'héritage ou par l'épargne. Cependant, le mariage impose une certaine mise en commun : pour les couples mariés sans contrat de mariage – sous un régime de communauté –, les biens acquis sont supposés être détenus

conjointement, hors les biens hérités. Il existe donc une troisième façon : grâce à l'épargne de son conjoint, à condition d'être marié sous le régime de la communauté. En cas de contrat de mariage avec régime de séparation des biens, les apports de chacun au patrimoine du ménage sont alors clairement définis. Par ailleurs, la cohabitation hors mariage ainsi que le pacs imposent aussi, dans les faits, une séparation de biens.

LE RÔLE DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'écart de patrimoine entre les femmes et les hommes ne peut donc avoir que trois origines : soit la valeur des biens hérités par les femmes est plus faible que celle des biens hérités par les hommes, soit elles épargnent moins que les hommes, soit la part du patrimoine mis en commun est faible.

Concernant la première hypothèse, le code civil français impose aux parents une stricte égalité de traitement au moment de l'héritage. S'il est possible de favoriser à la marge un enfant, les études empiriques ne concluent pas à des différences de traitement systématique entre les filles et les garçons.

Reste donc la question de l'épargne et de sa mise en commun. C'est là où le bât blesse. Les modes de vie ont particulièrement évolué au cours des dernières décennies : les couples se marient plus tard, la cohabitation hors mariage et le recours au pacs ont fortement progressé, et les divorces sont plus fréquents. De plus, parmi les couples qui se marient, la proportion de ceux ayant opté pour un régime de séparation de biens a aussi fortement progressé. Ainsi, si les différences de revenus entre les

femmes et les hommes étaient autrefois en partie compensées par la mise en commun du patrimoine au sein du ménage, un mécanisme de redistribution privée, dans une société où le mariage était la règle, ce n'est plus le cas.

Il ne s'agit pas de regretter cette époque. Mais il est important de prendre conscience que les différences de revenus, associées à l'évolution des modes de vie en couple et de la redistribution du patrimoine qui en découle, ont des conséquences sur le long terme, qui peuvent induire de grandes différences de conditions de vie à la fois pendant la vie de couple mais aussi, et surtout, en cas de séparation ou de décès de l'un des conjoints.

Si le mode de vie en couple paraît être du seul ressort des conjoints, les politiques publiques ont aussi un rôle à jouer. Tout d'abord, en s'assurant que les femmes et les hommes aient les mêmes possibilités de carrière. Ensuite, en s'assurant qu'elles ne favorisent pas certaines inégalités. Par exemple, l'impôt sur le revenu, qui impose conjointement les couples mariés ou pacsés, favorise les conjoints dont les revenus sont très inégaux et pourrait être individualisé. De plus, les prestations compensatoires devraient être fixées à partir d'un barème plus transparent, et on peut se demander si elles devraient s'étendre à l'ensemble des couples. La question des écarts de salaire a fortement retenu l'attention du public, il est temps de tenir également compte des conséquences de ces écarts sur les inégalités de patrimoine entre les femmes et les hommes. ■



Nicolas Frémeaux est maître de conférences à l'université Paris-II et chercheur en économie de la famille

Marion Leturcq est chercheuse à l'Institut national d'études démographiques, notamment sur l'évolution des structures familiales

Viol, une réalité plurielle

Le livre



EN FINIR AVEC LA CULTURE DU VIOL

de Noémie
Renard,
Les Petits Matins,
180 p., 12 euros

Chaque jour ou presque, les rubriques faits divers des journaux viennent illustrer ce sur quoi Noémie Renard, chercheuse en biologie, insiste dans son ouvrage *En finir avec la culture du viol*. Selon l'enquête établie par la Fondation Jean-Jaurès en février, 12 % des Françaises auraient déjà été victimes de viol, et elles seraient un peu plus de 40 % à avoir subi des attouchements non consentis. « *Les violences sexuelles sont massives, graves, et pourtant l'impunité est généralisée* », déplore l'auteure, avant de s'employer à décrire les « *mécanismes favorisant [ces] violences et leur tolérance dans les pays occidentaux* ». Soit autant de préjugés, de représentations et de croyances infondées qui composeraient une « *culture du viol* » permettant « *d'expliquer à la fois la prévalence des violences sexuelles et la tolérance à leur égard* ». Ces préjugés, ce sont ceux que beaucoup de Français ont envers le viol, qui serait forcément commis dans l'espace public, par des inconnus et avec violence ; ce sont surtout ceux entourant ce qui serait une « *vraie* » victime, qui se serait défendue avant de se précipiter à la police pour porter plainte, ne portait pas de « *tenuë légère* » et n'avait pas bu, etc.

CONTRAINTES PAS FORCÉMENT PHYSIQUES

Or, les différentes études sont constantes sur le sujet : la très grande majorité des viols (environ les trois quarts) sont commis au sein de l'espace privé (par un membre de la famille, le conjoint ou ex-conjoint...) et très rarement avec violence. Selon les chiffres de l'auteur, 10 % des victimes de viols présenteraient des blessures physiques. De plus, les témoignages des victimes font souvent apparaître que les contraintes qu'elles subissent pour être forcées à un acte sexuel ne sont pas forcément physiques : manipulation, chantage, supplications du conjoint... « *Pour un certain nombre de femmes, la coercition sexuelle apparaît comme une expérience courante et normale de l'hétérosexualité* », va même jusqu'à écrire Noémie Renard.

Selon elle, l'existence de ces mythes autour du viol aurait des conséquences désastreuses aussi bien sur les victimes (« *les viols commis par un inconnu seraient deux à trois fois plus souvent signalés que ceux commis par une personne connue* ») que sur les auteurs (« *ces mythes permettent aux agresseurs de justifier moralement leurs actes* ») et sur la prise en charge pénale : « *Plus les acteurs du processus judiciaire adhèrent aux mythes sur le viol, moins ils considéreront que l'agresseur mérite d'être condamné.* » La déconstruction de ces mythes, par l'éducation, les politiques publiques ou l'art, apparaît donc plus que nécessaire pour en finir, enfin, avec la culture du viol. ■

HÉLÈNE BEKMEZIAN

L'éducation des jeunes filles est un défi planétaire pour le XXI^e siècle

Dans l'hémisphère Sud, surtout en Afrique, souligne l'économiste Gaël Giraud, les filles souffrent toujours d'une exclusion scolaire persistante

Par GAËL GIRAUD

En 2018, le simple fait d'être une fille est encore un facteur de déscolarisation. Selon l'Unesco, 15 millions de filles vivant aujourd'hui sur la planète n'auront jamais la chance de fréquenter l'école primaire, contre environ 10 millions de garçons. Les disparités sont particulièrement criantes en Afrique subsaharienne où, pour 100 garçons non scolarisés au primaire, 123 filles se voient refuser le droit à l'éducation. Dans le même temps, fait historique sans précédent, en Occident au sens large (Europe, Japon, Corée du Sud, anglosphère) le niveau éducatif des femmes est devenu supérieur à celui des hommes.

De façon globale, il ne fait aucun doute que la modernité européenne doit beaucoup à l'universalisation de l'alphabétisation par la réforme luthérienne, tandis que le décollage économique des « dragons » asiatiques est inexplicable sans l'excellent niveau éducatif de leur population. L'importance spécifique de l'éducation des femmes est largement étayée. Elle contribue à accélérer la transition démographique : au Mali, une femme ayant un niveau d'éducation secondaire ou supérieur aura en moyenne 3 enfants, contre une moyenne de 7 si elle n'a pas été scolarisée.

L'éducation favorise l'accès à l'emploi et la mobilité : au Sénégal, les enfants issus de milieu rural augmentent de 27 % leurs chances de trouver un emploi non agricole lorsque leur mère est alphabétisée. L'éducation facilite l'adaptation aux transitions,

**EN AFRIQUE
SUBSAHARIENNE,
POUR 100 GARÇONS
NON SCOLARISÉS AU
PRIMAIRE, 123 FILLES
SE VOIENT REFUSER LE
DROIT À L'ÉDUCATION**

notamment technologique, et aux dérèglements écologiques : en Ethiopie, six années d'éducation augmenteraient de 20 % la possibilité qu'un agriculteur adapte ses techniques agricoles pour favoriser la résilience des écosystèmes naturels.

Elle joue également un rôle dans la diminution de la violence : dans une population jeune, comme le sont toutes les sociétés africaines, le risque de conflit est réduit de moitié si le ratio de jeunes scolarisés au secondaire passe de 30 % à 60 %. Rien d'étonnant donc si les gouvernements africains consacrent presque un quart de leur budget à l'éducation (davantage qu'en Europe). Et c'est à juste titre qu'Emmanuel Macron fait de la scolarisation des filles une priorité du partenariat de la France avec l'Afrique.

Certains gouvernements, tentés de se concentrer sur la performance de leur système éducatif, en négligent les mécanismes d'exclusion : le Vietnam peut aujourd'hui se prévaloir de performances scolaires identiques à celles de la Finlande, mais ces résultats ne tiennent pas compte des 20 % de jeunes, en particulier des minorités du Nord et des ruraux, qui restent exclus de l'école secondaire. Par-delà la recherche nécessaire d'efficacité du système éducatif, il faut donc considérer les aspects sociaux, culturels et politiques de la demande d'éducation par les ménages, en particulier pour l'éducation des filles.

4 000 CAS DE GROSSESSE PRÉCOCE

Pourquoi ces dernières souffrent-elles d'une exclusion scolaire persistante ? Un premier aspect a trait à la sécurité : le chemin de l'école peut être dangereux, notamment lors de la transition vers le collège, souvent plus éloigné du foyer familial que l'école élémentaire. Surtout, le danger peut se trouver à l'intérieur même de l'école. Selon l'Unesco, chaque année, environ 246 millions d'enfants dans le monde sont victimes de violences en milieu scolaire. Les filles sont particulièrement vulnérables à ces violences qui vont des brimades aux agressions sexuelles.

En Côte d'Ivoire, le ministère de l'éducation a enregistré 4 000 cas de grossesse précoce en milieu scolaire en 2017. Le phénomène, hélas, n'est pas nouveau. Ce qui l'est davantage, c'est la conscience de sa gravité. Un groupe de travail a été créé en 2014 par les Nations unies, à la recherche de solutions : prévention (éducation à la sexualité, santé reproductive), sanctions des responsables, médiation et écoute des victimes et mise en place d'une protection juridique pourraient permettre de rendre l'école « exempte de violences » d'ici à 2030. La réinsertion

scolaire, sociale et familiale des filles mères devrait aussi être une priorité car, dans certaines régions sahéliennes, une grossesse non désirée à 14 ans s'accompagne d'une relégation sociale parfois définitive pour la mère et son enfant.

Une partie de la discrimination scolaire dont souffrent les filles tient aussi à leur statut « domestique » : dans la concession d'un village de brousse, elles ont en charge la corvée d'eau, de bois, le ménage, le soin des plus jeunes enfants, les préparatifs de la cuisine... La raison pour laquelle les enfants des rues ne sont quasiment que des garçons est la même que celle qui motive le retrait des filles de l'école : en leur absence, le foyer ne tourne plus. Cela renvoie à des enjeux anthropologiques de long terme : le travail d'Emmanuel Todd a montré que les systèmes familiaux sont capables d'« évoluer » dans le sens d'une dégradation du statut des femmes. Leur condition dans le monde arabo-persan et dans le nord de l'Inde s'est détériorée au fil des siècles à mesure que le foyer lui-même se complexifiait dans le sens d'une famille communautaire patrilinéaire autoritaire.

Une complexification inégalitaire qui, elle-même, n'est pas indépendante de l'évolution des systèmes agricoles et de l'encadrement religieux des populations : la cellule familiale est tout sauf prépolitique et anhistorique. Il y a fort à parier que les bouleversements qui affectent déjà le continent africain — réchauffement climatique, effondrements des écosystèmes biologiques — ne seront pas sans conséquences sur la survie d'Etats eux-mêmes fragiles et, en particulier, de l'éducation publique. Les jeunes filles risquent d'être les premières victimes de ces chocs et des recompositions familiales autoritaires qu'ils pourraient générer ou renforcer.

Le problème est d'autant plus inquiétant que la qualité de l'éducation primaire reste très insuffisante dans nombre de pays. Selon l'étude Pasec (Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la conférence des ministres de l'éducation des Etats et gouvernements de la Francophonie) portant sur dix pays d'Afrique subsaharienne francophone en 2014, près de 60 % des élèves de fin de primaire n'ont pas les compétences attendues en langue et en calcul. Le défi est donc immense pour faire du XXI^e siècle celui d'un accès effectivement universel à l'alphabétisation. ■



Gaël Giraud est économiste en chef de l'Agence française de développement, et directeur de recherche au CNRS. Il est prêtre et jésuite

Luttons contre les discriminations inconscientes

Dans le monde universitaire, les hommes et les femmes ne sont pas traités de la même façon, précise la sociologue Cecilia Garcia-Peñalosa. D'après de nouveaux travaux, il existerait à l'égard des femmes une discrimination implicite qui dérive de constructions ancrées dans nos sociétés

Par CECILIA GARCIA-PEÑALOSA

La question de la discrimination envers les femmes dans certains métiers est l'un des aspects les plus médiatisés du débat sur les inégalités femmes-hommes. Dans le monde de l'enseignement et de la recherche notamment, des efforts importants ont été faits depuis au moins deux décennies pour combattre cette discrimination, et l'une des politiques les plus débattues a été celle de la discrimination positive. À égalité de qualifications, embaucher ou promouvoir une femme au lieu d'un homme aura un effet positif sur l'ensemble des individus dans ce métier, car elle réduira les préjugés et créera des modèles de rôles pour des femmes plus jeunes.

De nombreuses études confirment l'existence d'une discrimination positive dans différentes sphères. Elles témoignent d'une prise de conscience des inégalités de genre. Par exemple, une étude française de Thomas Breda et Mélina Hillion, publiée dans *Science* en 2016, révèle que les femmes bénéficient, en France, d'un biais favorable pour le recrutement des professeurs du secondaire.

L'optimisme qui dérive de telles études a cependant été mis en cause par une série de travaux récents concernant les attitudes dans le milieu de la recherche et de l'enseignement en économie. Contrairement à la plupart des sciences sociales, la recherche en économie est peu féminisée, les femmes ne représentant que 13 % des professeurs des universités et 11 % des directeurs de recherche au CNRS. La

profession voit le faible taux de féminisation comme un problème et dit vouloir le changer.

Malgré cela, toute femme économiste est confrontée régulièrement à des situations dans lesquelles les hommes et femmes ne sont pas traités de la même façon. Dans les innombrables réunions de recrutement auxquelles je participe, des questions concernant la qualité scientifique d'une candidate sont évoquées lorsque ses publications ont été coécrites avec des hommes, une question qui ne se pose pas pour les candidats masculins. Heather Sarsons, de l'université de Harvard, a mesuré cet effet. Quel que soit le pays, la promotion des enseignants-chercheurs en économie dépend de la qualité de leurs publications. Ces travaux ont parfois été écrits par un seul auteur, parfois réalisés en collaboration avec d'autres chercheurs. Les données américaines montrent que, pour les hommes, cette donnée n'interfère pas pour la promotion.

En revanche, pour les femmes, les articles coécrits avec des hommes ont un impact plus faible sur la probabilité d'avoir une promotion, contrairement à ceux écrits par une seule ou plusieurs auteures. Il semblerait que, lorsqu'une femme produit un article avec un homme, la communauté académique interprète sa contribution comme étant inférieure à celle d'un collègue masculin.

Ce type d'attitude se répète régulièrement. Dans les séminaires de recherche, partout dans le monde, la place d'un homme est plus enviable que celle d'une femme. Lorsque

des questions sont posées à une chercheuse qui vient de présenter

l'un de ses travaux, il y a souvent un homme dans l'audience pour répondre sans la laisser parler; un tel comportement est rare quand il s'agit d'un homme. Une femme aurait-elle besoin d'aide pour faire comprendre son message? Cette attitude est tellement ancrée qu'elle a un impact sur les publications. Erin Hengel, de l'université de Liverpool, a examiné la façon selon laquelle les éditeurs des revues les plus prestigieuses agissent face aux articles écrits par des femmes. Son étude révèle que les évaluateurs et éditeurs prennent beaucoup plus de temps pour répondre aux auteures femmes et demandent davantage de révisions qu'aux hommes.

Mieux, la chercheuse s'est aussi intéressée à la qualité des textes. Elle trouve que celle-ci est identique pour les hommes et les femmes lorsqu'on compare la première version des articles. En revanche, la version publiée est de plus haute qualité pour les femmes, en raison des exigences plus fortes des éditeurs envers les femmes. En d'autres termes, en favorisant les hommes, les éditeurs des revues publient des articles de moindre qualité.

TESTER SES PRÉJUGÉS

Comment réconcilier ces résultats avec le discours prévalant dans la profession concernant l'importance d'augmenter le nombre de femmes? Les travaux cités révèlent la présence de ce que l'on pourrait appeler une « discrimination implicite », ce que les psychologues appellent « *des attitudes subconscientes qui peuvent correspondre ou non aux attitudes explicites* ». Les implications de cette méconnaissance

sont importantes. Contrairement à la discrimination explicite, la discrimination implicite dérive de constructions sociales ancrées dans nos sociétés de telle manière que nous n'avons pas conscience du processus de discrimination en cours. Ainsi, on peut rencontrer des individus convaincus de vouloir promouvoir des femmes et qui, en réalité, les discriminent de façon inconsciente.

Changer des attitudes implicites n'est pas chose facile. La statistique s'y est pourtant exercée. Un premier pas que chacun peut faire est de se rendre sur le site du projet *Implicit, créé, entre autres, par Mahzarin Banaji, de l'université de Harvard*. Le projet essaye de comprendre comment les émotions et pensées situées en dehors de notre conscience peuvent affecter nos attitudes envers les autres, que ce soit envers les femmes, les individus d'une autre religion, nationalité ou ethnique. Passer un peu de temps à effectuer un de leurs tests sur ce site est révélateur, même si ce que l'on trouve n'est pas nécessairement agréable. Néanmoins, l'exercice vaut la peine, car ce n'est qu'en prenant conscience de nos propres préjugés inconscients que nous pourrions les combattre. ■

Cecilia Garcia-Peñalosa est directrice de recherche au CNRS, directrice d'études à l'EHESS et membre de l'École d'économie d'Aix-Marseille